

Addendum au règlement intérieur du Pôle Mécanique de la Clef des Champs

1

Le présent addendum au règlement intérieur en date du 28 janvier 2019 définit les conditions particulières applicables sur le site dans le cadre de la sortie du confinement COVID-19. Il est destiné à préciser les obligations de tous et à garantir la sûreté et la sécurité dans l'enceinte du Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

Le seul fait de pénétrer sur le site suppose la connaissance et l'acceptation préalable de la totalité du présent addendum au règlement, sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. Le non-respect de l'une des clauses de ce règlement sera sanctionné par l'exclusion immédiate du contrevenant sans aucune indemnité compensatrice.

Le présent règlement et attestation de prise de connaissance et d'acceptation sera systématiquement joint au document contractuel autorisant la mise à disposition du site à l'utilisateur qui s'engage à en respecter les prescriptions et à les faire respecter par ses participants quelle que soit leur qualité (pilote, conducteur, staff, accompagnateur, ...).

Tout organisateur s'engage à :

- Respecter et faire respecter l'application des directives et recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le COVID-19.
- Informer tous les participants que le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du site.
- Ajouter au briefing sécurité une information sur les mesures sanitaires en vigueur sur le site
- Venir avec sa dotation personnelle en masques, gel hydroalcoolique et gants jetables nécessaires au temps de présence sur le Pôle Mécanique et à l'exercice de son activité.
- Respecter et faire respecter les gestes barrières par ses équipes et par les participants
- Respecter et faire respecter la « distance sociale de sécurité ».

- Se doter en nombre suffisant de « sacs poubelle » à destination de la collecte des déchets souillés.
- Etablir un « état sanitaire déclaratif exhaustif » des participants.
- Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au COVID 19.
- Nommer un référent COVID 19 au sein de votre organisation et transmettre son identité et ses coordonnées au responsable des pistes et de la sécurité.

Je soussigné (e) (Nom, Prénom)

.....

Organisateur (Nom de l'organisation/de la manifestation)

.....

.....

Présent au Pôle Mécanique le

Atteste :

- Avoir pris connaissance du présent addendum au règlement intérieur du Pôle Mécanique de la Clef des Champs et m'engage à m'y conformer.
- Avoir effectué un état sanitaire déclaratif des personnes infectées et/ou porteuses avérées (toux, fièvres, difficultés respiratoires...) ou à risque élevé vis-vis du Covid-19.
- Avoir nommé comme référent Covid-19 (Nom, Prénom)

Fait à Clastres, le :

Signature (précédé de la mention lu et approuvé)